



COMMUNIQUÉ DU 1ER AVRIL 2025

ALERTE ! L'ASMA Nationale et les ASMA départementales sont en péril !!!

Cette année nous allons fêter les 40 ans de la création de l'ASMA nationale, créée en 1985. L'ASMA, association d'Action Sociale, Culturelle, Sportive et de Loisirs du MASA de l'Agriculture, organise et développe ses activités au bénéfice des agents actifs et retraités de la collectivité de travail.

Mais cet anniversaire ne doit pas se transformer en enterrement. Les conditions qui ont permis à l'ASMA nationale de fonctionner depuis sa fondation, et d'offrir aides et prestations à des dizaines de milliers d'agent-es en activité ou en retraite de notre ministère, semblent être remises en cause par notre administration.

Un budget et des moyens devenus totalement insuffisants.

Malgré les demandes incessantes depuis de nombreuses années, des organisations syndicales, du CA de l'ASMA nationale et lors des assemblées générales, le ministère refuse toujours de mettre les moyens budgétaires nécessaires pour permettre à l'ASMA nationale et aux ASMA départementales de continuer leurs activités dans des conditions satisfaisantes pour maintenir à minima un même niveau d'activité.

Les organisations syndicales ont toujours estimé que la subvention de l'ASMA nationale était notoirement insuffisante, très éloignée de l'équivalent des 3 % de la masse salariale revendiqués lors des CSA et AG de l'ASMA depuis le début de l'association. De plus, le refus de l'administration depuis plus de 15 ans de tenir compte de l'inflation (très forte ces dernières années) ainsi que du développement croissant des besoins des agent-es et des activités des ASMA met nos associations en péril.

Et malheureusement, ce n'est pas l'attribution d'un versement exceptionnel et unique correspondant à 5 % qui permettra de compenser les coûts liés à l'inflation et de maintenir une politique volontariste de l'ASMA !

Le bilan de l'action de l'ASMA nationale est pourtant particulièrement positif pour les personnels, avec un nombre croissant d'agent-es et de retraité-es qui ont bénéficié des prestations de l'ASMA. Par exemple en 2023 :

- **7 868 personnes (familles)** ont bénéficié d'une activité proposée par l'ASMA en 2023 contre 7 415 en 2022 soit une hausse de **+6,10 %** en une année ;
- **3 337 dossiers** dont 2 793 pour des agent-es et 236 retraité-es ont été accepté-es (**+11 %** par rapport à 2022) ;
- **51 dossiers de prêts sociaux.**

Les bénéficiaires des prestations ont été subventionné-es par l'ASMA grâce à la mise en place d'un **nouveau Quotient Familial (QF) linéaire**, qui a permis de lisser les revenus afin d'augmenter sensiblement le nombre de bénéficiaires et le montant de la subvention aux agents, permettant ainsi à l'ASMA, pilotée par les organisations représentatives des personnels, de répondre pleinement à sa mission sociale.

Ces dernières années, pour maintenir et augmenter sensiblement son activité (et donc le nombre de bénéficiaires), l'ASMA nationale a en réalité mobilisé ses seules ressources, **épuisant ses réserves** pour y parvenir.

Par ailleurs, la **moitié du budget** de l'ASMA nationale a été allouée sous forme de subvention aux ASMA départementales pour leur permettre de proposer des activités, en proximité, à tous les personnels du ministère de l'Agriculture.

Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire de l'ASMA, le CA a été obligé de voter un budget prévisionnel d'austérité pour 2025, réduisant drastiquement les prestations par secteur et les activités des ASMA locales, pour ne pas se trouver dans une situation de cessation de paiement !

Les conséquences sont catastrophiques :

- Les dotations des ASMA départementales sont réduites en moyenne de **13 %**, ce qui risque d'étrangler certaines associations locales, à commencer par les plus petites ;
- La diminution de l'ensemble des budgets des secteurs est globalement de **17 %**, avec pour conséquence immédiate une **augmentation importante des refus** des demandes des agent-es. (Rappel : déjà 236 dossiers refusés en 2022 et 683 en 2023.)

Tableau budgétaire 2024 - 2025 :

Secteur	Budget 2024	Budget 2025	Évolution %	Évolution €
Jeunesse	735000 €	700000 €	-5 %	-35000 €
Séjours	650000 €	500000 €	-23 %	-150000 €
Voyages	250000 €	205000 €	-18 %	-45000 €
Coupes sportives	88000 €	60000 €	-32 %	-28000 €
Culture	73500 €	60000 €	-18 %	-13500 €
Croisières côtières	25000 €	25000 €	0 %	0 €
Initiatives dép	20000 €	10000 €	-50 %	-10000 €
Inter ASMA	45000 €	10000 €	-78 %	-35000 €
TOTAL	1886500 €	1570000 €	-17 %	-316500 €

À titre d'exemple, pour le seul secteur des **séjours**, qui représente à lui seul **76 %** des départs en vacances de l'ASMA, le budget présente une baisse de **23 % (150 000 €)**. Selon une première estimation, **1 500 ayants droit ne pourront plus partir avec l'ASMA en 2025 !**

D'autres pistes sont à l'étude pour encore trouver de nouvelles économies : réduction de la vie démocratique de l'association, regroupement de secteurs, arrêt de certaines prestations...

Lors de la dernière rencontre avec l'administration, les organisations syndicales sont intervenues pour rappeler que **l'augmentation de la subvention ministérielle d'au moins 20 %, de manière durable, est une nécessité, une priorité** pour maintenir l'activité de l'ASMA... À cela, le ministère a répondu « rigueur budgétaire », « révision de l'offre de prestation ».... ! Sans commentaire !

Il est **impossible** pour les organisations syndicales et les élus des CA des ASMA de gérer perpétuellement la pénurie que nous impose le ministère ! **Nous ne deviendrons pas les auxiliaires d'une administration** qui s'engage dans une politique d'austérité au détriment des salariés et retraités de notre administration.

Le rapport du CGAAER sur l'attractivité des métiers du MASA de mai 2024 présente, à la page 41, **l'ASMA comme un atout important** pour le ministère de l'Agriculture en matière de bien-être au travail et de recrutement de nouveaux agents.

Il est encore temps que notre administration se ressaisisse en **revalorisant significativement les moyens de l'ASMA !**

Sans la mobilisation des salarié·es et retraité·es ayant droits de l'ASMA nationale, des ASMA départementales, et des organisations syndicales, nul doute que la direction de notre ministère ira jusqu'au bout de son projet, et prendra le risque **d'enterrer l'ASMA que nous connaissons aujourd'hui !**

Pour soutenir nos ASMA et leurs missions à destination des agents du MASA et ses retraités, nous allons diffuser une pétition intersyndicale que nous appellerons les agents à signer massivement afin d'obtenir enfin cette revalorisation essentielle du budget de l'ASMA !

L'Intersyndicale du MASA

